

CONSEIL REGIONAL

RAPPORT DU PRESIDENT

SCHEMA REGIONAL DU SPORT

Stratégie régionale de développement de la vie et des pratiques sportives

Partenariats des clubs d'Elite - Individualisations

Au titre de l'exercice 2012, le Conseil Régional a inscrit au budget une somme de 5.313.000 € en faveur des Clubs d'Elite. L'intervention financière de la Collectivité se fait sous forme :

- d'achat de prestations de services par le biais de marchés adaptés,
- de subventions destinées en particulier au financement d'actions de formation et de perfectionnement des jeunes sportifs dans les centres de formation d'entraînement des Clubs.

Je vous propose donc :

- de procéder à l'attribution des subventions selon le tableau joint en annexe,
- de m'autoriser à signer avec les bénéficiaires la convention type adoptée par délibération N°01.23 du 6 avril 2007 et rendue exécutoire le 19 avril 2007,
- de prélever la somme de 341.600 € au chapitre 933, article 9332 du budget 2012 de la Région.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

PROPOSITION D'ENGAGEMENT	
PROGRAMME 41BA	
Chapitre	933
Crédits votés	5.313.000
Capacité d'engagement	341.600
Proposition d'engagement	341.600
Crédits disponibles	0

Le Président
Christian BOURQUIN

INTITULE DU PROGRAMME : Partenariat des clubs d'Elite

ANNEXE
Chapitre 933

N° Dossier	Bénéficiaire	Objet	Dépense Subvent.	Subvention
Département de l'AUDE				
2013 000434 01	UNION VOLLEY BALL NARBONNE NARBONNE	Fonctionnement du Centre de Formation	120 000,00	24 100,00
Département du GARD				
2012 010375 01	NIMES GARD HANDBALL USAM NIMES	Fonctionnement du Centre de Formation - Aide complémentaire	120 000,00	30 000,00
Département de l'HERAULT				
2012 010329 01	M.U.C. VOLLEY BALL MONTPELLIER	Fonctionnement du Centre de Formation	80 000,00	20 000,00
2012 008109 01	MONTPELLIER HERAULT RUGBY CLUB MONTPELLIER	Fonctionnement du Centre de Formation	650 000,00	237 500,00
Département des PYRENEES ORIENTALES				
2012 010065 01	USAP FORMATION PERPIGNAN	Fonctionnement du Centre de Formation	300 000,00	30 000,00
TOTAL				341 600,00